IMT Nuremberg Archives

H – 751

International Court of Justice

H0751-0002

No ce.

Not to be ublished until p sented before the tri bunal in open cour t and then only hat portion actually submitted as evidence.

Ne pas publier avant présentation devant le tribunal en audience publique et seulement la partie réellement versée au dossier.

Nicht zu veroeffentlichen vor Darlegung vor dem Gericht (Tribunal) in oeffentlicher Sitzung und dann nur jen. Teil, welcher tatsaechlich zur Beweisfuehrung uebermittelt wurde.

Не публиковать до того, как представлено на публичном заседании Трибунала и только ту часть, которая представлена в качестве доказательства.

H0751-0003

I certify that none of the documents included herein have been denied by the Tribunal and that this document book has been examined with the prosecution in accordance with the ruling of the Tribunal dated 4 April 1946.

Je certifie qu'aucun des documents ci-inclus n'a été contesté par le Tribunal, et que ce livre de documents a été examiné par le Ministére Public suivant les règles du Tribunal, en date du 4 Avril 1946.

Ich bestaetige, dass keine der hierin enthaltenen Dokumente vom Gerichtshof abgelehnt wurden und dass dieses Dokumentenbuch gemeinsam mit der Anklagevertretung durchgesehen wurde, in Uebereinstimmung mit der Entscheidung des Gerichtshofes vom 4. April 1946.

Signature of Counsel

Signature de l'Avocat

Unterschrift des Verteidigers.

H0751 - 0004

Table des matières

du

Livre de Document No II

Hans FRITZSCHE

Fritzsche Exhibit No	Description des Documents	Pages
1	Déclaration du 12 juin 1946 de l'Avocat Fritz	1
1	Extraits des discours radio-diffusés de Hans Fritzsche, avec lettre du 19 février 1946 au Dr. Fritz de la Radio de Stuttgart	2 - 5
2	Déclaration faite le 17 mai 1946 sous la foi du serment par le Dr Scharping	6 -15
3	Nouvelle déclaration faite sous la foi du serment par le Dr Scharping le 17 mai 1946	16 -19
4	Mémorandum du 17 janvier 1946 pour Mr Mc Ilwraith avec lettre d'accompagnement du 18 janvier 46 contenant un extrait de la lettre de Mr Liddell-Hart à l' Avocat général	20 -21
5	Déclaration faite sous la foi du serment par le Dr Necht le 6 mars 1946	22

H0751-0005

Fritzsche Exhibit 1

Déclaration

Le tribunal a ordonné, le 8 mars 1946, que les textes de toutes les allocutions radio-diffusées faites de 1932 à 1945 par l'accusé FRITZSCHE, soient fournis pour l'appui de sa défense. Comme Monsieur le Secrétaire Général n'a pas réussi à obtenir ces documents, je me suis moi-même adressé à différents postes émetteurs allemands et j'ai essayé d'obtenir ces textes de cette manière. Mes efforts furent aussi couronnés de peu de succès. Néanmoins, il a été mis à ma disposition, par Radio Stuttgart, une petite partie des textes des allocutions radio-diffusées faites par l'accusé FRITZSCHE, de 1939/40, avec une lettre du 19 février 1946 se trouvant à la page 2. Les extraits des discours radio-diffusés de l'accusé FRITZSCHE mentionnés aux pages 3-5 de ce livre de document proviennent des textes des allocutions radio-diffusées qui ont été mis à ma disposition par la radio de Stuttgart.

Nuremberg, le 12 juin 1946.

Signé : Dr Fritz

Avocat.

H0751 - 0006

Fritzsche Exhibit 1
Suite

RADIO Stuttgart 145 Neckarstrasse - Stuttgart

6871st. DISTRICT INFORMATION SERVICES CONTROL COMMAND'
APO 758 - US Army

---

100 Kilowatts - 523 mètres - 574 Kilocycles

19 février 1946

FGT/MB

Maître Heinz FRITZ

Wandererstrasse 123, chez Kallert,

Nuremberg.

Monsieur FRITZ!

Je vous accuse réception et vous remercie de votre lettre du 8 courant; dans laquelle vous demandez que l'on vous transmette le texte des allocutions radiodiffusées de votre mandataire FRITZSCHE qui sont conservées à l'ancien poste émetteur de Stuttgart.

En réponse, je m'empresse de vous informer que les copies que vous me demandez sont à votre disposition au gouvernement militaire "Military Government Detachment Nürnberg F-2-11, Legal Section", sur présentation de cette lettre.

Je me permets de vous demander de me renvoyer, après usage, le reçu ci-joint ainsi que les textes. Ma-

H0751-0007

Fritzsche Exhibit 1
Suite
---

lheureusement, je n'ai pas connaissance de l'endroit où peuvent se trouver les documents restants.

Avec ma considèration distinguée

signé: (Fred G. Taylor, Jr.,)

Frcd G. Taylor, Jr.,

Capt. G. M. P.

Exécutive Officer

Annexe:

Attestation.

H0751-0008

Fritzsche Exhibit 1
Suite

Extraits de discours radiophoniques de Hans Fritzsche. Les textes ont été mis à la disposition de la défense par Radio-Stuttgart.

1. Extrait d'un discours radiophonique du 15 novembre 1939:

... "Le seul motif de guerre qui se présente en général à un peuple sans aucun esprit belliqueux dans son ensemble, le seul motif de guerre qui soit aussi moralement justifié est la menace contre l'existence, contre la vie d'un peuple" ...

2. Extrait d'un discours radiophonique du 23 juillet 1940:

... "Nous, Allemands, nous avons versé dans le cours de notre histoire entière et particulièrement depuis 20 ans assez de sang et de larmes, nous avons assez subi de souffrances humaines pour la regarder maintenant en toute honnêté en face. Nous savions ce que signifie la guerre, c'est pourquoi nous ne la voulions pas. Et parce que le Fuehrer le sait aussi bien et l'a vécue, il a proposé la paix le 6 octobre et le 19 juillet" ...

3. Extrait d'un discours radiophonique du 13 novembre 1939:

... "Hier, notre bon ami Winston Churchill a fait un discours à la radio anglaise. Lorsque je l'entendis, je crus d'abord ce que vous croyez tous maintenant, à

H0751 - 0009

Fritzsche Exhibit 1
Suite

---

savoir: Ah, nous allons enfin entendre comment il a tourné l'affaire de l'"Athénia". Vous vous trompez; Mr Winston Churchill a observé un silence rigoureux, complet et absolu au sujet de l'"Athénia". Le nom d'"Athénia" n'a même pas été prononcé dans son discours" ...

4. Extrait d'un discours radiophonique du 29 décembre 1939.

H0751 - 0010

Fritzsche Exhibit N° 1

Suite.

....." Aujourd'hui encore surgit l'ombre spectrale du vapeur " Athenia" qui coula dans les flots de l'Atlantique immédiatement après la déclaration de guerre de l'Angleterre et dans des circonstances avant tout très mysterieuses - Vous savez aussi bien que moi et avec precision quelle vague de propagande de haine et d'excitation se repandit de l'Angleterre sur le monde apres ce naufrage ou 1500 vies humaines furent menacees. Nous entendons encore les fanfares sonnantes du premier Lord de l'Amiraute britannique qui déclarait longtemps avant l'arrivée de quelques détails sur le déroulement de cette catastrophe maritime : c'est le crime d'un sous-marin allemand - l'Amérique doit maintenant entrer en guerre contre l'Allemagne !.....

.....Nous savons qu'il ne pouvait être question d'un sous-marin allemand pour ce méfait , nous pouvions conclure quel était l'auteur en examinant le but poursuivi qui apparaissait clairement.....

..... Nous possédons une preuve qui trouva sa confirmation sensationnelle 6 semaines seulement après le naufrage, dans les depositions assermentées de citoyens

H0751 - 0011

americains : il ressortait de ces dépositions qu'après une explosion mystérieuse à bord. L'Athénia se maintint encore 14 heures à la surface ; c'est alors seulement que le bateau fût coulé par le feu de 3 contre-torpilleurs britanniques, évènements au sujet desquels l'Angleterre a fait tant de bruit en 6 semaines (phrase incomplète)

..... Aujourd'hui Mr. Winston Churchill a été dispense de faire la reponse qu'il a jusqu'a present evite de donner - Elle vient d'un autre coté. Le journal americain"Washington Post" publie en partie le résultat de l'enquête que la section juridique du département d'Etat américain a entreprise sur le cas de l'Athenia. Il fût constaté que non seulement aucune nouvelle preuve n'avait été trouvée en faveur de l'affirmation anglaise (le torpillage du navire par un sous-marin allemand) mais que toutes les indications et depositions parlaient en faveur de la destruction du navire par une explosion intérieure .....

page 4 suite 1

H0751 - 0012

FRITZSCHE Exhibit 1 -
Suite

..... Mais le rapport americain va encore plus loin. Il confirme, en effet, que l'Amerique a demandé des explications à l'Angleterre demandant pourquoi des contre-torpilleurs britanniques avaient bombarde et coule l'"Athenia" qui surnageait encore 14 heures après l'explosion. Sur cette demande du comité d'enquêtes americain, Mr CHURCHILL a gardé jusqu'ici le même silence que vis-a-vis des questions du Dr GOEBBELS. Ainsi, la preuve que nous pouvions tirer des preliminaires et du deroulement de la catastrophe de l'"Athenia" loin du theatre de l'evènement, à savoir que ce n'etait pas un torpilleur allemand, ... a éte fortifiee du côté americain".

H0751 - 0013

tal en Allemagne, d'une juiverie, qui croyait qu'elle avait hérité de la couronne de la domination secrète du monde. Pour les mêmes raisons nous trouvions intolérable la domination anglaise dans la mesure où elle nous concernait, nous et nos compatriotes. Nous nous réjouissons de ce que Mr. Roosevelt .....

H0751-0014

Fritzsche Exhibit 2

Déclaration faite sous la foi du serment

Après avoir été averti de l'importance d'une déclaration faite sous la foi du serment et du caractère punissable d'un faux serment, je fais sous la foi du serment la déclaration suivante qui doit être soumise au Tribunal Militaire International de Nüremberg:

Je soussigné Dr. Karl Hermann Franz Scharping, - suis né le 13.7.1908 à Kallis, arrondissement de Köslin et domicilié actuellement à Schickelsheim arrondissement Helmstedt . Je ne suis ni apparenté ni allié avec l'accusé Hans Fritzsche.

Depuis la fin de décembre 1939 jusqu'à la défaite j'ai travaillé au Ministère de la Propagande, d'abord comme rapporteur, et pendant les dernières années , au titre de conseiller gouvernemental. J'ai travaillé pendant cette période uniquement sous les ordres de l'accusé Hans Fritzsche, d'abord dans le service de la Presse, puis, à partir de décembre 1942, au service de la radiodiffusion.

Ma nomination au Ministère de la Propagande fut provoquée par l'accusé Fritzsche, malgré l'interdit écrit du Dr. Goebbels de me laisser assister aux conférences de Presse bien que l'accès du ministère de la Propagande m'eut même été interdit. Ceci était une conséquence évidente

H0751-0015

Fritzsche Exhibit 2

---

de mon attitude hostile au Parti, de mes déclarations ouvertes à ce sujet et de mon emploi avant 1933 à la "confédération syndicale allemande"

H0751 - 0016

Fritzsche Exhibit 2
suite

C'est pourquoi j'ai eu des difficultés avec le Parti et le service de la sûreté jusqu'en automne 1944.

Ma collaboration étroite avec Hans Fritzsche qui dura plusieurs années, me donna particulièrement l'occasion de l'observer à fond et de le juger, autant dans son activité professionnelle qu'être humain. Pendant toutes ces années j'ai eu à faire à lui journellement et je crois que j'étais le seul avec qui il avait coutume de parler ouvertement des questions politiques scabreuses et de son chef Goebbels. Le fait que Fritzsche me faisait entièrement confiance, à moi, qui n'étais pas membre du parti, provoqua des attaques constantes de la part de la section du personnel du ministère et de la direction de la propagande du N.S.D.A.P.C'est pour cette raison qu'en 1941 je ne pus plus différer mon adhésion au N.S.D.A.P. Les services précités venaient d'exercer une telle pression sur Fritzsche dans le sens, qu'il eût fallu que je quitte le ministère, chose que Fritzsche - qui voulait me garder comme étant son plus intime collaborateur - ne voulut admettre à aucun prix. Je remarque à ce sujet que Fritzsche après ma nomination à la charge de conseiller gouvernemental me proposa à plusieurs reprises pour un nouvel avancement qui fut cependant toujours refusé par la Chancellerie du Parti et le Ministère du Reich.

Ma situation me permettait d'observer que Fritzsche était loin de toujours partager l'opinion du Dr Goebbels.

H0751-0017

Fritzsche Exhibit 2
suite

Il a souvent critiqué les mesures prises par ce dernier et lui a personnellement exposé ses critiques. De nombreux incidents de ce genre

H0751 - 0018

FRITZSCHE EXIBIT 2
suite

prouvèrent que Goebbels croyait ne pas pouvoir se passer de Fritzsche comme journaliste professionnel. A mon avis, il en ressortait aussi que Fritzsche pouvait oser davantage que tous les autres collaborateurs de Goebbels. Dans les "conférences des Ministres" il n'y avait que Fritzsche pour contredire Goebbels en ce qui concerne les questions politiques. Il a également été reconnu formellement par des journalistes que Fritzsche n'a pas pris position à l'égard des différends entre Goebbels et le chef de la Presse, Dr. Friedrich, mais qu'il a poursuivi sa propre voie objective, ce qui lui valut pendant toutes ces années, des difficultés des deux côtés. Comme il n'avait pas d'activité dans le Parti, les milieux de ce dernier, surtout la section de la Presse du NSDAP, le service de la Presse du Reich et le service central de radiodiffusion du Parti lui étaient très hostiles et le calomnièrent même - Fritszche était donc considéré par les vrais milieux du Parti comme un véritable outsider - Et les efforts constants des services du Parti pour écarter Fritzsche de son poste échouèrent toujours, comme je le sais exactement, parce que Goebbels ne pouvait trouver de spécialiste plus capable pour le service d'information. Quant à sa politique de personnel, Fritzsche n'a également dans les services dont il avait la charge, nommé

H0751-0019

FRITZSCHE EXHIBIT 2
suite

ses collaborateurs que d'après des points de vue objectifs et a refusé d'employer des gens qui n'avaient pas d'autres références que leur adhésion au Parti.

Fritzsche fut plusieurs fois blamé à cause de cette politique de personnel. Fritzsche a montré une attitude hostile à l'égard de la SS aussi bien dans les décisions de son ressort que dans ses conversations privées avec moi, et il eut bien des ennuis avec Goebbels et Himmler à cause de cela. Il refusa aussi - vers 1940 -

H0751 - 0020

FRITZSCHE Exhibit 2
suite

d'accepter le grade de chef superieur des SS que lui avait offert le Obersturmbannfuehrer RADKE (que HIMMLER envoyait a toutes les conferences de Presse comme observateur).

Au cours des conferences ulterieures, c'est-a-dire des reunions des rapporteurs de ses services et des journalistes les plus importants, ayant lieu aussitôt après les conferences officielles de la Presse, FRITZSCHE ne manquait pas d'ironiser les opinions de Dr GOEBBELS et de pousser ainsi a l'opposition.

Dès que, par exemple, la question juive etait mise en discussion dans ces conferences ulterieures, FRITZSCHE ne cachait pas a l'assistance toute entière, son opinion, qui etait absolument hostile a la politique officielle. Il osa même répéter au representant de HIMMLER, RADKE, que pour cette question aussi, il fallait agir uniquement de façon humaine. Je me souviens très bien que pendant les annees de ma collaboration, il a exprime ouvertement a plusieurs reprises sa grande indignation vis a vis des mesures prises contre les Juifs en 1938 (incendies de synagogues, amendes imposees aux juifs) et qu'il a rejete aussi energiquement comme indignes les mesures ulterieures, telle que l'imposition de prenoms juifs et de ce qu'on appelait l'etoile juive. Aucun de ses collaborateurs n'a participe a la persecution violente des juifs. C'est ainsi que je sais, par exemple, qu'aucun de ces collaborateurs n'a publie de livre ou de brochure contre les Juifs, bien que FRITZSCHE ait eu des collaborateurs qui ecrivaient de façon constante. FRITZSCHE a même rejete le

H0751 - 0021

FRITZSCHE Exhibit 2
Suite

"Stürmer" comme indiscutable au cours des conférences générales de Presse - pas seulement dans les conférences ultérieures - et il a interdit à la Presse allemande de reproduire des articles ou même des extraits du "Stürmer".

H0751-0022

Fritzsche Exhibit 2
suite

En plus de cela, il a demandé à plusieurs reprises au Dr. Goebbels d'interdire le "Stürmer". Il ne réussit pas parce que Streicher était constamment couvert en haut lieu - Lorsque le "Corps Noir" (Schwarze Korps) commença à agir contre les juifs de la même manière que le "Stürmer", Fritzsche critiqua cette attitude à plusieurs reprises et cela aussi en présence du représentant de Himmler.

Je puis dire en toute conscience que Fritzsche savait exactement aussi peu de choses que moi-même sur les méthodes employées contre les juifs dans les camps de concentration, méthodes qui, d'après les enquêtes actuelles, ont mené à la mort de 5 à 6 millions de juifs.

Lorsque des informations étrangères avaient présenté des assertions particulières en ce sens, Fritzsche faisait contrôler chacune de ces assertions par le "Service rapide" créé par lui et faisait prendre des renseignements au service compétent, c'est-à-dire à l'Office Principal de la Sûreté du Reich. Dans tous les cas, le contraire était affirmé par écrit. Les services qui donnèrent les renseignements ont cité des faits tellement précis, en citant même des chiffres à l'appui de leurs dires, que Fritzsche croyait de bonne foi en l'exactitude de ces renseignements- Je ne veux pas affirmer que Fritzsche était philosémite,

H0751 - 0023

Fritzsche Exhibit 2
suite

mais il défendit le point de vue que l'on ne devait pas procéder d'une manière inhumaine contre les juifs car cela ne servait qu'à nuire à l'Allemagne au point de vue de la politique intérieure et extérieure. Sous sa direction, la radiodiffusion aussi ne donnait pas d'émissions spéciales concernant la question juive. De même étaient interdits des sketches radiophoniques anti-sémites et des polémiques sur la

H0751 - 0024

musique juive. Sous Fritzsche il était de règle pour la radiodiffusion destinée à l'étranger, de reconnaître les oeuvres remarquables de juifs sur le terrain de la musique de la littérature et des sciences. On radiodiffusa, par exemple, de la musique de compositeurs juifs, bien que ces émissions aient été flétries à plusieurs reprises. Les hommes s'occupant des services de la radio et les journalistes connaissaient exactement la largeur d'esprit de Fritzsche. Il est arrivé à plusieurs reprises que Fritzsche, lors de ses conférences, avait par exemple en main un exemplaire du "Völkischen Beobachters" et se moquait d'un article antisémite. Je me souviens qu'il exprima un jour sa critique à peu près dans les termes suivants: "Un journal berlinois" -il tenait dans ses mains, visible à tous, le "Volkischer Boolachter-" à encore, dans son éditorial, voulu faire plus de deux coups d'une seule pierre; peut-être M.le rédacteur réussira-t-il encore de trouver la note juste! "Par de telles remarques ironiques, Fritzsche acquit toujours l'approbation de son auditoire, mais cela n'était pas sans danger pour lui, car Goebbels lisait journellement les procès verbaux de ces conférences.

De même que dans la question juive, Fritzsche soutenait en général dans sa politique de presse, le principe que des nouvelles à commenter ou à transmettre devaient toujours reposer sur un fond de vérité. Contrairement à Hitler et au Dr.Goebbels, il aspira à mettre toujours les rédacteurs au courant. Dans cette intention, il fit créer par le bureau allemand d'information un vaste service d'information,connu sous le titre DNB-Bleu, service qui recueillait des nouvelles brutes du monde entier.

H0751-0025

Fritzsche Exhibit 2

Suite.

Il en résultait que Fritzsche voulait fournir à la presse allemande des informations de grande envergure tandis que - comme je le sais par ma propre expérience - aussi bien Dr. Goebbels que Dr. Dietrich voulaient, conformément au désir de Hitler , rogner autant que cela se pouvait, les informations des journalistes allemands, et ne leur fournir que des nouvelles, des polémiques et des articles déjà écrits. Fritzsche obtint que ce service d'information subsistât, quoique le Dr. Goebbels restreignit personnellement de plus en plus le cercle des abonnés, jusqu'à rayer des ministres du Reich de la liste des abonnés. Fritzsche prenait à coeur de prendre sous sa protection la presse n'appartenant pas au parti (la "Presse dite bourgeoise") et ceci malgre les reproches constants du Dr. Goebbels et du Dr. Dietrich. Il réussit à conserver ces journaux durant son activité et à les proteger à plusieurs reprises de mesures prises par les sphères du parti ou par le Dr. Goebbels. Je peux affirmer en toute certitude que, Fritzsche s'efforca tant qu'il detint la direction de la presse allemande d' augmenter le crédit qu'on pouvait lui accorder. C'est seulement après son départ que le principe du Dr. Dietrich prévalut. Peu importait pour lui que le peuple allemand croie ce qui était écrit dans le journal; on devait seulement produire l'impression à l'étranger que le peuple

H0751 - 0026

Fritzsche Exhibit 2

Suite

---

allemand le croyait. Après que Fritzsche eut pris la section radiodiffusion en 1942, il exigea catégoriquement que l'on distribue les informations en toute objectivité, et s'attira par ce fait, l'animosité du Dr. Dietrich qui prouva en prenant des exemples pratiques combien les nouvelles radiodiffusées étaient différentes des informations de presse - pour le plus grand dommage de la politique allemande -

H0751-0027

Fritzsche Exhibit N° 2 Suite.

je tiens à mentionner à cette occasion que Fritzsche, bien qu'il se soit bien entendu incliné devant l'interdiction d'écouter la radio étrangère, a toujours jugé sans sévérité ces délits et il a rédigé en conséquence les rapports que le Ministère de la Justice du Reich lui demandait.

Lorsqu'il s'est agi de questions politiques d'interet general , Fritzsche a défendu des opinions, qui n'etaient pas conformes a celles des chefs du Reich et qui ne cadraient pas surtout avec celles des ministres des ressorts compétents. Après l'occupation de différents pays européens, Fritzsche a donné pour l'Information des directives approximatives suivantes : les peuples de l'Europe devaient se réunir avec l 'Allemagne en une Confédération d'Etat, dont chacun aurait les mêmes droits. ilm'a chargé de préparer une série de conférences en ce sens, qui devaient s'inspirer essentiellement de ce point de vue et donner en même temps aux"ressorts" des suggestions pour une organisation saine des territoires occupés. Dans cet ordre d'idée on s'explique également que Fritzsche se soit toujours élevé contre la notion de la " Race des Seigneurs " Il défendit même expressément l'emploi de ce mot à la T.S.F. -

H0751 - 0028

En tant que collaborateur de Hans Fritzsche pendant de longues annees, je puis témoigner également de sa propreté morale, de même que de sa tenue impeccable et de sa gestion des affaires en tant que fonctionnaire. On considérait comme une distinction d'être nommé auprès de lui, parce qu'il admettait d'autres opinions que les siennes et qu'il avait de la compréhension pour des arguments objectifs. Il était très secourable. Je ne pense pas trop dire en affirmant qu'il devait consacrer la moitié de la durée journalière de son travail à des visiteurs étrangers,

H0751 - 0029

et à sa correspondance personnelle. Il était connu pour être secourable dans la mesure du possible. Il a également éliminé de cette façon beaucoup d'injustices et il a secouru des personnes qui étaient poursuivies soit pour des raisons raciales, soit pour des raisons politiques. Ainsi a-t-il protégé par exemple jusqu'à la fin le journaliste Doring qui exerçait, au ministère, la fonction d'homme de liaison des "Editions Allemandes" et qui était marié à une femme qui tombait sous le coup des lois de Nurnberg. Je pourrais encore citer d'autres exemples en ce sens. Il me semble que c'est un trait de caractère significatif chez Fritzsche; qu'il reçut frequemment des visiteurs étrangers; il jouissait donc de la confiance de l'étranger. Fitzsche n'a pas mené grand train dans sa vie privée. Il habitait avec sa famille comme locataire dans un logement de 5 pièces dans lequel sa femme, qui exerçait le métier de dentiste, recevait en surplus une nombreuse clientèle/. Il payait de sa propre poche les soirées inévitables et les réceptions qu'il donnait à l'occasion de son service, ainsi que je le sais, tant par mes fonctions officielles au Ministère, que par la fréquentation journalière de Fritzsche.

Nuremberg, le 17 mai 1946

signé:Dr. Karl Hermann Franz Scharping

Rôle des Actes N° 725/46

L'authenticité de la présente signature de Monsieur le Dr.Karl Hermann Franz Scharping, journaliste à Schickelsheim, Cercle de Helmstedt, est certifiée par la présente. Quant à la personnalité du sus dit, le notaire soussigné

H0751-0030

Fritzsche Exhibit 2

s'en est assuré: le Dr. Scharping lui a présenté son passeport provisoire, muni de sa photographie et de sa signature manuscrite et établi par le Maire de Schickelsheim en date du 15 janvier 1946.

Nurnberg, le dix sept mai mil neuf cent quarente six.

Sceau du Notaire

Le Notaire:
signé: Dr. Held

H0751 - 0031

Fritzsche Exhibit No 3 .

Déclaration faite sous la foi du serment.

Après avoir été informé de l'importance d'une déclaration faite sous la foi du serment et des pénalités qui frappent un faux serment, je certifie ce qui suit sous la foi du serment, pour être présenté au Tribunal, Militaire International de Nuremberg.

Je, soussigné, Dr. Karl Hermann Franz Scharping, suis né le 13.7.1908 à Kallies département de Kozlin, actuellement domicilié à Schickelsheim district Helmstedt. Je ne suis ni apparenté ni allié avec l'accusé Fritzsche.

J'ai été employé depuis décembre 1939, jusqu'à la défaite au Ministère de la Propagande, d'abord comme rapporteur et les dernières années comme conseiller gouvernemental (Regierungerst) Durant toute cette période , j'ai travaillé uniquement sous les ordres de l'accusé Hans Fritzsche et cela d'abord dans les services de Presse et depuis décembre 1942, dans les services de la Radio-diffusion. Les effets toujours croissants des attaques aériennes anglaises et américaines sur les villes allemandes, obligèrent Hitler et ses proches conseillers à chercher des mesures de représailles draconiennes. Le Dr. Goebbels en parla souvent à partir de l'automne 1944, dans ce qu'on appelait "Conférence des Ministres"(Ministerconferenz) qui réunissait de nombreux fonctionnaires et chefs de services de son Ministère et à laquelle j'étais en général présent. Le Dr. Goebbels a exposé à cette occasion, qu'il n'y avait plus d'objection à ce que tout membre de la troupe d'occupation dont l'avion avait été abattu, soit livré à la fureur du peuple. Tout d'abord le Dr. Goebbels

H0751-0032

Fritzsche Exhibit 3
suite

---

formula ce point de vue avec réserve. Bientôt ces allusions devinrent de véritables menaces. Celles-ci atteinrent leur point culminant après les terribles attaques aériennes sur Dresde en février 1945. Je me souviens exactement de la façon dont Mr GOEBBELS décrivit les terribles conséquences de ces attaques et laisse prévoir une mesure de représailles "unique dans son genre". Cette mesure consistait en ce qu'il donna à Hans Fritzsche, en sa qualité de chef de la section "Radio", l'ordre de faire, dans les émissions pour l'étranger, des commentaires qui devaient annoncer l'exécution de 40.000 prisonniers de guerre anglais et américains, en représailles des attaques aériennes sur Dresde. Le dr.GOEBBELS déclara que cette mesure avait été ordonnée expressément par Hitler, son exécution ne devait pourtant pas avoir lieu sans avertissement préalable.

Lorsque Fritzsche reçut cet ordre, il fit immédiatement des objections, mais Goebbels ne l'écouta pas et reprocha à Fritzsche dans un accès de rage, de ne pas être un ancien membre du Parti et de n'avoir visiblement pas encore compris l'esprit du National-Socialisme. Fritzsche répondit à cela dans un silence pénible de l'auditoire, qu'il ne voulait en aucun cas, partager la responsabilité de telles exécutions et que, pour cette raison, il ne les annoncerait pas à la radio. Le caractère résolu et émouvant de cette déclaration de

H0751-0033

Fritzsche Exhibit 3
suite

Fritzsche fit visiblement une forte impression sur Goebbels... Il suspendit immédiatement la Conférence et fit venir Fritzsche.

Fritzsche me raconta, encore tout agité, aussitôt après son entretien privé avec Goebbels, ce que celui-ci lui avait communiqué. L'ordre avait effectivement été donné, seule la date de son application n'avait pas encore été déterminée.

H0751 - 0034

Fritzsche Exhibit 3
Suite.

Goebbels a réclamé à nouveau la publication de cet ordre. Fritzsche et moi étions d'accord pour persister dans notre refus de ces mesures. Pour éviter toute faute, j'avisai donc aussitôt toutes les rédactions de radio de ne se livrer à des commentaires sur les attaques aériennes sur Dresde qu'avec la permission expresse de Fritzsche. Nous espérions ainsi gagner du temps et continuer à agir contre ce plan.

Fritzsche reprit aussitôt ses efforts en vue de saboter ce projet d'Hitler, par des entretiens téléphoniques et oraux à ce sujet avec le représentant de la Chancellerie du parti au Ministère de la Propagande, par des entretiens avec d'autres hommes responsables et, si je me souviens bien, également par des conversations avec le représentant d'une puissance neutre. J'ai moi-même assisté à certaines de ces démarches ou en ai été informé après directement par Fritzsche.

Peu après, Fritzsche a également conféré à nouveau avec Goebbels à ce sujet. Selon ce qui m'a été directement rapporté par la suite, Goebbels cette fois écouta les critiques présentées par Fritzsche et le congédia moins sèchement que la fois précédente. Mais après les attaques ultérieures sur Dresde, Goebbels revint à nouveau sur cette question à l'occasion d'un "conseil des Ministres", et interrogea Fritzsche sur les commentaires qu'il avait ordonnés de faire. Fritzsche répondit qu'il avait demandé que

H0751-0035

Fritzsche Exhibit 3
Suite.

tous les commentaires à ce sujet lui soient soumis au préalable. C'était là, comme le comprit d'ailleurs clairement chaque participant à la conférence, un refus renouvelé d'éxécuter l'instruction d'Hitler . Quand Goebbels eut levé la séance, Fritzsche lui fit part une fois de plus sans équivoque de son

H0751-0036

FRITZSCHE Exhibit 3
Suite

opinion et de sa resolution de persister à ne pas suivre ces instructions, et GOEBBELS n'a cette fois - ainsi qu'on me l'a rapporte directement ensuite - pu rien repliquer a cette critique, et il ne revint d'ailleurs plus par la suite sur son exigence.

Je suis persuadé que cette franche attitude de FRITZSCHE n'a pas manque de faire impression sur GOEBBELS. Nous apprîmes par des personnes de notre connaissance appartenant a l'O.K.W. que GOLBBELS s'etait même eleve contre la mesure de represailles projetee au cours d'une consultation ulterieure chez HITLER.

Ces evènements sont encore vivants en ma memoire du fait qu'ils etaient pour FRITZSCHE source de tracas considerables auxquels je prenais, etant son plus proche collaborateur, une large part.

NUREMBERG, le 17 mai 1946

(signé) Dr Karl Hermann Franz SCHARPING
Dr Karl Hermann Franz SCHARPING

N° du greffe 724/46

L'authenticite de la signature precedente de Monsieur le Dr Karl Hermann Franz SCHARPING, journaliste à Schickelsheim, Kreis Halmstodt, est ici attestée.

Le notaire soussigné s'est assure de l'identite du susnommé par la presentation de sa carte d'identite personnelle provisoire avec photo et revêtue d'une signature de sa main, delivree par le Maire de Schickelsheim le 15 janvier 1946,

NURE BERG, le dix sept mai mil neuf cent quarante six.

Frais not. R.M. 724/46 Cachet (signe) Dr HELD
notaire

Frais not. § 39 4,-- RM
Tax/Ch. Aff. -,12 RM
Total 4,12 RM

Le Notaire : (signé) Dr HELD

H0751 - 0037

Fritzsche Exhibit N° 4.

---

18 Janvier 1946

MEMORANDUM AU : Lt. Schrader.

Veuillez transmettre les pièces annexées au défenseur de Fritzsche.

(sign.) A.S. Neave.
A.N.S. NEAVE
Major, D.A.A.G.

H0751 - 0038

Fritzsche Exhibit 4

Memorandum pour Mr. Mellwraith, Secrétaire Britannique - Tribunal Militaire International

L'extrait suivant d'une lettre de Mr. Liddell-Hart au Procureur Général pourrait intéresser l'Avocat de Hans Fritzsche et le Procureur a ordonné qu'il devait lui être communiqué. Si vous n'y voyez pas d'objection, je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire le necessaire.

"Dittmar attribue l'occasion qu'il avait d'observer une attitude critique dans ses commentaires radiodiffusés, principalement à l'approbation tacite et à la protection de Hans Fritzsche, le Directeur des émissions politiques. Il pense que Fritzsche était secrètement opposé au régime et était heureux d'avoir eu la chance de trouver un commentateur pour exprimer discrètement des idées identiques aux siennes qui diminueraient insidieusement la confiance dans le régime"

/s/ H.G.Phillimore
Secrétaire
Chargé des crimes de guerre
pour la section britannique

Chambre 232
Palais de Justice
17 Janvier 1946

H0751 - 0039

Fritzsche Exhibit 5

DECLARATION

En vue de leur présentation au Tribunal Militaire International de Nurnberg, je fais les déclarations suivantes, sous la foi du serment:

1. Il est vrai que l'accusé, Mr Hans Fritzsche a aussi contribué à protéger la "Frankfurter Zeitung" contre l'interdit de publication, par le fait qu'il a empêché que des exemplaires de la "Frankfurter Zeitung" arrivent au Quartier Général du Fuehrer.
2. Lors des nombreuses attaques auxquelles la "Frankfurter Zeitung" a été sujette par suite de son attitude politique, l'accusé Hans Fritzsche est intervenu à plusieurs reprises pour le maintien de la "Frankfurter Zeitung".

Leutkirch, le 6.3.1946.

(signé) Dr. Wendelin Hecht

(Dr. Wendelin Hecht)
Directeur de l'Edition de
la "Frankfurter Zeitung".

H0751 - 0040

Fritzsche Exhibit 6

Déclaration faite sous la foi du serment

Après avoir été averti de l'importance d'une déclaration faite sous la foi du serment et du caractère punissable d'un faux serment, je fais, sous la foi du serment, la déclaration suivante qui doit être soumise au Tribunal Militaire International de Nuremberg.

Je soussigné Wolf, Berthold, Victor, Asche Comte de Westarp, suis rédacteur en chef. Je suis né le 9.7.1910 à Hambourg et domicilié à Hannover-Kleefeld, 29 Fichtestrasse 29. Je ne suis ni parent ni allié avec l'accusé Hans Fritzsche.

Je suis le fils adoptif de Mme Hedwig von Kameke-Streckenthin, qui m'a élevé avec ses propres enfants Mme Hedwig von Kameke Streckenthin était considérée comme juive à cause de ses origines et ses propres enfants étaient des demi juifs dans le sens des "lois de Nuremberg". Mon frère par adoption Dobimar von Kameke dirigeait d'importantes plantations. Il avait à ce sujet, de grosses difficultés avec le Parti et les services de l'Etat, à cause de ses origines. Après l'attentat du 20.7.1944 contre Hitler, il fut arrêté par la Gestapo. Le ministre du ravitaillement (section centrale II) exigea en outre l'aryanisation immédiate des entreprises agricoles.

Afin de pouvoir aider personnellement mon frère adoptif, et surtout pour empêcher l'expropriation des biens des von Kameke par l'aryanisation, je me suis adressé à M. Fritzsche que je connaissais personnellement,

H0751 – 0041

Fritzsche Exhibit 6

Fortsetzung

je lui exposai le cas et le priai de faire agir son influence personnelle en faveur de M. von Kameke. Mr. Fritzsche acquiesça aussitôt, visiblement poussé par un sentiment de compassion, bien qu'il ne connut pas mon frère par adoption, M. von Kameke. Il entra immédiatement en relation avec la direction de la Gestapo à Berlin, Prinz-Abrechtstrasse à Köslin et à Stettin et a insisté en ma présence, à plusieurs reprises, sur le fait que le ministère de la Propagande avait intérêt à laisser sa propriété à M. von Rameke et à la faire sortir de prison. En ma présence, un certain Hauptsturn-führer Sader - chef du service central de sécurité du Reich à Berlin, Prinz-Albrechtstrasse demanda à M. Fritzsche pourquoi il intervenait en faveur d'un Juif et d'un suspect politique - M. Fritzsche répondit qu'il était convaincu de l'innocence de M. de Kameke et que son origine ne pouvait fournir une raison suffisante pour son arrestation. M. Fritzsche est également intervenu en faveur de Mr. von Kameke auprès du ministère du ravitaillement et a invité le ministre du Reich Backe à s'intéresser à ce cas et à obtenir de son côté une mise en liberté rapide. Le ministère du ravitaillement est effectivement intervenu et a ainsi obtenu que la Gestapo ne s'occupe pas seule de cette affaire.

Finalement, M. Fritzsche a pu obtenir ce qu'on appelait une " aryanisation d'honneur", car cela lui semblait le seul moyen de laisser à M. von Kameke la propriété de ses biens.

H0751 - 0042

Fritzsche Exhibit 6

Fortsetzung

Tous ces grands et longs efforts ont effectivement eu pour résultat la libération de Dobimar von Kameke. L'expropriation fut suspendue en attendant l'avis porté sur la soi disant "aryanisation d'honneur ". Mais, par suite de l'évolution de la situation militaire et politique, cet avis n'a plus été émis.

Je peux donc déclarer par la présente en toute bonne foi et en toute conscience que le changement favorable apporté au sort de Dobimar von Kameke et l'empêchement de l'expropriation ont été obtenus uniquement par les mesures qu'à prises M. Fritzsche. Il a fait tous ses efforts d'une façon entièrement désintéressée pour quelqu'un dont il avait reconnu l'innocence et qui n'avait été poursuivi qu'en raison de son origine.

Hanovre, le I5 juin I946

(signé)..v..Westarp..
(signature)

N° 42 du document authentique de I946.

Je certifie par la présente l'authenticité de la signature du Rédacteur en Chef Comte v. Westarp, connu par moi, à Hanovre Kleefeld, Fichtestrasse 29,

Hanovre le I5 juin I946

(signé) Alois Scherf
Docteur en droit
notaire

Cachet

Décompte des frais
Montant - 3.000.--RM
==========
taxe § 39 1/4 RM 4.--
impôt s.chiffre
d'affaire 3% RM -,I2
Total RM 4.I2
========

(signé) Dr. Scherf

.....

H0751 - 0043

Fritzsche Exhibit 6

Fortsetzung

Je soussigné Max PUNCH certifie connaître parfaitement la langue allemande et la langue française et atteste que le texte ci-dessus est la traduction sincère et correcte de ce document.

le 25 Juin 1946

Le Chef de la Section VI

Max PUNCH

H0751 - 0044

Fritzsche Exhibit 8

Déclaration sous la foi du serment

Ayant été informé de la signification d'une déclaration faite sous la foi du serment, et sachant que toute déclaration inexacte est passible de sanctions, je déclare ce qui suit sous la foi du serment, pour servir au Tribunal Militaire International de Nuremberg.

Je soussignée, Marta Anna Emma Krueger, suis née le 3I janvier I898 à Berlin, et habite à Berlin Charlottenburg, Fredericiastrasse nº I3. Je ne suis apparentée ni par le sang, ni par alliance à l'accusé Hans Fritzsche.

De Mars I929 au 30 avril I934, j'ai été employée en qualité de secrétaire de rédaction au service d'informations de la compagnie de radiodiffusion du Reich (appelé "service de radiodiffusion "). A l'automne de I932, M. Fritzsche prit la direction de ce "service de radiodiffusion" qui fut rattaché au printemps I933 au ministère de la Propagande.

Au début de I94I, ma fille, qui en raison de son origine était demi-juive dans le sens des "lois de Nuremberg", son père étant juif , demanda une autorisation de mariage. On me conseilla de joindre à cette demande, l'avis d'une personnalité politique. Je m'adressai donc à M. Fritzsche qui, sans la moindre hésitation, me délivra un certificat, d'où il ressortait que j'étais absolument sûre au point de vue politique. Cependant M. Fritzsche savait que déjà, à cause de ma fille demi-juive, j'étais absolument opposée au nazisme et que je n'ai jamais essayé de devenir membre de la NSDAP.

H0751-0045

Exhibit Fritzsche 8

M. Fritzsche me fit parvenir cette attestation accompagnée d'une lettre par laquelle il m'autorisait à en faire l'usage que j'entendrais.

Cette déclaration a permis à ma fille, qui en sa qualité de demi-juive tomba en I943 sous le coup des mesures de la Gestapo d'être épargnée. Ma fille et moi devons donc à M. Fritzsche d'avoir échappé à des poursuites auxquelles elle aurait été exposée de façon certaine, en l'absence de cette attestation.

Je sais de plus que M. Fritzsche, par sa compréhension et son désir d'être utile à son prochain, s'est efforcé de prévenir des injustices dans d'autres cas encore.

Pendant plusieurs années, jusqu'en août I943, j'ai vécu à Berlin-Steglitz à proximité immédiate de M. Fritzsche, et je peux certifier qu'il a mené un train de vie que l'on peut presque qualifier de modeste. Il occupait avec sa famille un appartement de quatre à cinq pièces, dont il était locataire, et dans lequel son épouse exerçait sa profession de dentiste.

Berlin, le I5 juin I946

signé : Marta Krueger

Je certifie authentique la signature ci-dessus de Mme Martha Krueger demeurant à Berlin-Charlottenburg, Fredericiastrasse n°I3 que je connais personnellement.

N° 60 du registre des documents pour l'année I946

Berlin, le I7 juin I946

cachet (signé) Dr. Carl Horn
notaire

Note de frais

Valeur : 3.000,--RM

I. Droit prévu aux par. I44,26 et 39 RKO.	4.00 RM
2. Taxe de transaction	o,I2 -
	4,I2 RM

signé Dr. Horn (notaire)